

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2275

présenté par

M. Forissier, M. Portier, Mme Serre et Mme Louwagie

AVANT L'ARTICLE 27

« Contrôle et exploitation aériens »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.